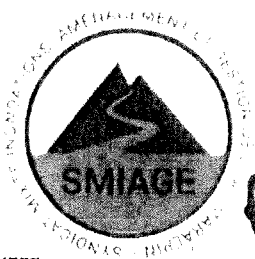


COL
15 JUL. 2020
D.D. 1.12.
Service Déplacements Risques Sécurité



BA → S/P Rocco / DDTM

Signalé <input type="checkbox"/>																		
Réponse <input type="checkbox"/>																		
Date																		
Chrono DIR <input type="checkbox"/>																		
Pr attribution																		
Relation avec																		
Pour info																		
Observations																		

Monsieur Bernard GONZALEZ
Préfet des Alpes-Maritimes
Tour Jean Moulin
147 boulevard du Mercantour
CADAM - BP 3001
06286 NICE Cedex 3

Nice, le 26 JUIN 2020

Objet : Avis sur les projets de PPR inondations

Monsieur le Préfet,

En tant que Personne Publique Associée, le SMIAGE a été destinataire des projets complets de dossiers de PPR inondations sur les communes de Biot, Vallauris, Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-la-Napoule, La Roquette-sur-Siagne et Pégomas.

En tant que Syndicat œuvrant pour la lutte contre les inondations, les nouvelles dispositions du PPR inondations quant à la préservation des Zones d'Expansion de Crues grâce au classement des zones peu ou pas urbanisées en rouge et la mise en place d'une bande inconstructible le long des vallons paraissent essentielles pour la protection des personnes et des biens.

Associés à toutes les phases d'élaboration de ces dossiers, mes services prennent acte des mesures prescrites et émettent un avis favorable au projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma parfaite considération.

Bien cordialement

Charles Ange GINESY
Président

SMIAGE / Direction Planification et Gestion des Milieux Aquatiques
147 boulevard du Mercantour
CS 23182 - 06204 NICE CEDEX 3
ACo/MM a combe@smiage.fr 04 89 98 96 74

Daniel Roulette
Commissaire Enquêteur